

## QUEL AVENIR POUR NOS RENTES ?

L'environnement économique, actuariel et financier contraint aujourd'hui les politiques et les responsables de Caisses de pensions de revoir les taux de conversion à la baisse. Certes, jusqu'à présent essentiellement la partie sur-obligatoire était concernée par ces décisions. Un ratio inférieur à 6% devient actuellement plus la norme que l'exception.

Le répit n'aura finalement été que de courte durée. Rappelons-nous... Il y a 6 ans, le peuple suisse avait refusé assez largement la réduction du taux de conversion obligatoire. Il s'agissait pour un âge de retraite de 65 ans de l'abaisser à 6,4% d'ici 2016 en lieu et place des 6,8% appliqué depuis 2014. En d'autres termes et pour imaginer ce constat, cela signifie qu'avec un capital épargne de CHF 100'000.-, l'assuré ne percevrait plus qu'une rente annuelle de CHF 6'400.- en lieu et place d'une rente de CHF 6'800.-. Ce taux, comme indiqué ci-dessus, ne concerne que la partie obligatoire du capital versée par les Caisses. Pour celles qui offrent des prestations sur-obligatoires, les taux appliqués actuellement se situent déjà en-deçà de ce niveau, voire à moins de 6% (CFF, CS, Novartis, Publica etc...). CPVAL ne connaît pour l'âge de retraite de 65 ans qu'un seul et même taux pour la partie obligatoire comme pour la partie sur-obligatoire, soit 6,64%. Cela signifie qu'aujourd'hui, le taux appliqué pour la partie sur-obligatoire est encore de 6,64% ! Il est évident que lorsqu'une générosité s'éloigne trop de la réalité, elle ne peut décemment plus être maintenue. En l'espace de seulement 5 ans, les taux de conversion ont diminué dans des proportions importantes.

Que faut-il attendre pour la suite ? Les avis divergent entre les représentants des assurés et les représentants des employeurs. Il est toutefois évident que tant et aussi longtemps que l'environnement des taux bas actuels persistera, l'adaptation récente des taux de conversion risque malgré tout de ne pas suffire. « Les mesures mises en place par les Caisses de pensions consistant à abaisser les taux de conversion servent d'abord à assurer sur le long terme les rentes, cela dans l'intérêt des assurés » disait encore dernièrement le directeur de l'Association suisse des institutions de prévoyance.

Selon les experts en matière de prévoyance, l'idée de compter uniquement sur une amélioration de la performance des marchés, obtenue en modifiant la politique de placement, afin de préserver le niveau actuel des rentes est un calcul à haut risque. Aux yeux de beaucoup de responsables de Caisses, une adaptation des prestations ou des cotisations deviendra inévitable. Pour seulement maintenir le niveau actuel du taux de couverture, CPVAL doit dégager une performance annuelle de 3,7%. Est-ce possible dans l'environnement de taux bas actuel ? Quand on examine les rendements attendus des 5 prochaines années prévus par différents établissements financiers (Obligations en CHF : -2%, Obligations Monde couvertes en CHF : -1%, Actions CH : 2%, Actions Monde : 3%, Immobilier CH et étranger : 4%), il semble que l'avenir sera compliqué pour réussir à obtenir le rendement souhaité. N'oublions pas que le 25% de la fortune de la Caisse est investie sous forme de prêt à l'Etat du Valais rémunéré à 3%. Il n'est aujourd'hui pas envisageable de compenser ce manque de rendement par une prise de risque supplémentaire à ce qui est recommandé dans des classes d'actifs comme les actions. Aussi, quand la rémunération du capital n'est plus suffisante, les systèmes de prévoyance devront inévitablement se tourner vers d'autres possibilités pour maintenir leur équilibre financier. Il sera par conséquent nécessaire d'élargir les discussions soit au sujet des prestations versées, soit en exigeant des cotisations plus élevées.

CPVAL a bien anticipé cette situation et travaille depuis plus d'une année à modifier et adapter idéalement sa politique de placement. Les derniers investissements de la Caisse ont par exemple été destinés à de l'immobilier international, de la microfinance, de la dette privée ou encore de l'absolute return. CPVAL a donc élargi la diversification de son portefeuille en investissant dans des classes d'actifs plus rémunératrices que l'obligataire ou les liquidités tout en essayant de maîtriser au mieux l'exposition risque. Certes, ceci a dû se faire au détriment d'une certaine prime d'illiquidité, mais néanmoins dans des proportions mesurées.

Il faut toutefois se rendre à l'évidence, et ce constat est partagé dans le monde la prévoyance, que ces retouches dans la stratégie de placement peuvent au mieux permettre d'optimiser un peu les rendements. Mais les défis qui se présentent aujourd'hui aux Caisses de pensions et qui ne se sont encore jamais produits dans cette mesure et aussi longtemps, ne pourront pas être résolus uniquement par le biais des investissements. Il faudra inévitablement aussi considérer le financement des cotisations ou la réduction des prestations.

### **Conclusion**

Une des missions du Groupe de travail CPVAL désigné par le Conseil d'Etat pour analyser la problématique des taux de conversion, sera donc également d'examiner l'équilibre financier de la Caisse sous l'angle des prestations et des cotisations. Mais il est évident que sans compensation financière les rentes seront amenées à être réduites, et ceci tant et aussi longtemps que l'environnement économique-financier restera aussi difficile et incertain qu'aujourd'hui...